REGION DE DAKAR

VILLE DE PIKINE

COMMUNE DE KEUR MASSAR CENTRE PRINCIPAL DE L'ETAT-CIVIL

REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

CERTIFICAT DE RESIDENCE

est né(e) le 20 - 10 - 198 h à Croudomp et qu'il (elle) réside à Massan au quartier Caston soluce

depuis * VILLE OF PIKAMPE DE NICUTA MASSAMPE MASSAMPE DE NICUTA MASSAM

Fait à Keur Massar, le .. 0.8/

Khardiata DIALLO Officier d'Etat Civil du Centre Principal de Keur Mc Commune de Keur Mass....

Official Property Civil

<u>LEGION DE GENDARMERIE OUEST</u>

COMPAGNIE DE RUFISOUE BRIUADE DE KEUR-MASSAR

The last Shirt Str.

Keur-Massar le OS 40 90 Nº ROL

CERTIFICAT

BONNE VIE ET MŒURS

Sous, soussigne Boubacar DIEME, Adjudant-Major, Officier de Police Judiciaire. Communidant la Regade de Gendarmerie Territoriale de Keur Massar. vu les résultats le l'enquête menée sur la personnalité de Y u Existrate du cas en Fudreraire aiuméro 🔾

Na Dansa My conque

Igent de Sécurité demourant au quartier Sot de Keur Massar

EST DE BONNE VIE ET MŒURS

i usan de ques, eves sur delivrons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit, a masses SALLY LE PRESENT CERTIFICAT N'EST VALABLE QUE POUR LA CONSTITUTION UN COSSIER ADMINISTRATIF

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE REGION MEDICALE DE DAKAR DISTRICT SANITAIRE DE KEUR MASSAR

Tél: 33 878 22 32

CERTIFICAT DE VISITE MEDICALE

REPUBLIQUE DU SENEGAL CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Prénoms MASSAMBA

Nom

NDIONG

Date de naissance 20/10/1984

Sexe M

Taille

Lieu de naissance GOUDOMP

Date de délivrance 30/5/2006

180

Date d'expiration 30/5/2016

Adresse

543 SICAP MBAO

Nº d'Identification Nationale

1 146 1992 04438

Prénoms du père

ABOU

Prénoms et nom de la mère

AWA DANFA

Centre d'enregistrement

SOUS PREFECTURE THIAROYE

Autorité Administrative

0315

Directeur Général de la Sûreté Nationale



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE ZIGUINCHOR

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE KOLDA

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

BULLETIN N°3

Ne comportant que le relevé des condamnations des peines

Frais Greffe: 500F

privatives de liberté sans sursis prononcées par les

juridictions sénégalaises (art.734 C.P.P)

	7	7	0	10
No	0	4	0_	20

Le (a) nommé(e)	MASSAMBA	NDION
Fils (le) de	ABOU	
Et deAW	/A	DANFA
Né(e)le	20 /10 /1984	
Α	GOUDOMP	
Domicile	DAKAR	****
Etat Civil	MARIE	
Profession	AGENT DE SECURITE	
Nindlemelled		

SENEGALAISE

Date des condamnations	Cours Tribunaux	ou	Nature of Infractions	des	Date des crimes ou Délits	Nature et Durée des Peines	Observations
							N°C I N
							11461992044

Pour le relevé conforme

VISA DU PARQUET

Le Procureur de la République

Kolda, le

0 2 OCT 2019

L'Administrateur des Greffes

CURRICULUM VITAE

ETAT CIVIL

Nom:

Prénom:

Date et lieu de naissance :

Nationalité:

Situation matrimoniale:

Tél:

NDIONGUE

Massamba

20 Octobre 1984 à Goudomp

Sénégalaise

Marié avec 3 enfants

221 77 254 09 45

ETUDES GENERALES

2001-2002: Niveau Moyen Classe de Troisième CEM Thiaroye Dakar

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis 2004 : Agent de Sécurité à APSSP Libert2 VI extension villa N°7

CENTRES D'INTERETS

- **∓** Sport

Marianta Mingue TEL: 77-254-29-45 V Dallar le 29-10-2016 A Monsieur le Firecteur General de Vigilies OBjet: Lemande d'emploi Je viens auprès de votre haute bien veillance solliciter une demande d'emploi dans votre soliété enqualité de gardienage. Sans l'attente d'une suite favoral à ma requête, Veuillez agréer Monsieur le Directeur Generales l'expersion de mes salutation les flut distingués

2 interesse



SENEGAL - DAKAR

37 Cité CPI à Dakar Tel: 338694535 - Fax: 338270552 apsso@orange.sn

Sécurité - Sûreté & services

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Nous soussigné Agence Privée de Sécurité, de Surveillance et de Protection (APSSP) SA, certifions que Mr Massamba DIONGUE né le 20 Octobre 1984 à GOUDOMP a été employé dans notre société de la Période du 1^{er} Janvier 2006 au 30 Aout 2019 en qualité de gardien classé à la 2^{ème} Catégorie C de la Convention Collective Nationale du Secteur de la sécurité Privée du Sénégal.

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

